



## 6.2 Louvois

Échelle : 1 : 1 000

PLU révisé approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 26 avril 2017



### Légende

-  Limite de zone
-  Espace boisé classé (article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
-  Espace paysager protégé (article L.151-19 du Code de l'urbanisme)
-  Polygone d'inconstructibilité sauf en sous-sol
-  Hauteur maximale limitée à R+1